

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : Travaux parking église

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu le Code la Route,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement de travaux parking église il est nécessaire de réglementer provisoirement le stationnement.

ARRETE

Article 1er: Le stationnement sera interdit sur la totalité du parking de l'Eglise Saint Just

Le mardi 6 juin 2023 de 7 heures à 17h00

Article N° 2: Une signalisation réglementaire posée à la diligence des Services Techniques, portera ses dispositions à la connaissance des usagers.

ARTICLE N°3: La Police Municipale, La Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Gendarmerie Nationale
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.

ARBOIS, le 31 mai 2023

Mme La Maire

Valérie DEPIERRE

